

CONSEIL MUNICIPAL DE CAOURS L'HEURE
PROCES VERBAL
REUNION DU 13 février 2018

Date de convocation : 5 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le 13 février, 19 h 30, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Bernard DUQUESNE, Maire.

Etaient présents : Bernard DUQUESNE, Pascal DRUEL-POTTIER, Philippe RANDON, Jacky DELAITRE, Stéphane DUCROCQ, Jean-Marie SONNEVILLE, Bernard FORESTIER, Dominique BERZIN, Patricia CHASTAGNER,

Excusés : Véronique CHABANCE qui donne procuration à M. Bernard Duquesne, Marc GENEAU DE LAMARLIERE, Marie-Claire DOLLE, Antony DOURNEL

Absents : Rémi FOULON, Delphine FROMENT

Pascal DRUEL-POTTIER a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 10

COMPTE RENDU

Le procès verbal du 30 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux –2018-

Les dossiers de demande de subvention DETR sont à déposer au plus tard le 15 février 2018.

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de mise en accessibilité de la salle communale et du cimetière de l'Heure, pour un montant de travaux estimé à 2801.60€ HT correspondant aux devis présentés par :

STPA pour la place PMR à la salle des fêtes : 425€HT

TFI pour la main courante au cimetière de l'Heure (env. 6 mètres liaison partie basse à partie haute) : 972€HT,

MALLET pour mise en conformité sanitaires PMR à la salle des fêtes : 1404.60€HT

APRES EN AVOIR DELIBERE L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DETR : 980.56 €

Fonds propres : 2381.36€ Dont TVA 560.32€

Monsieur le Maire indique que le coût de ces travaux reste nettement inférieur aux prévisions inscrites dans l'AD'AP

DELIBERATION

Attribution de compensation à la CABS pour l'année 2017

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 septembre 2017 adoptant les montants d'attribution de compensations pour 2017, le montant, pour la commune s'élève à 64 281€:

Compensation au 31/12/2016	- 19 026€
Voirie investissement	+62 000€
Voirie fonctionnement	+3174€
Ecoles cantine garderie	+18 132.65€
Total compensation 2017 :	64 281€

M. Druel-Pottier rappelle que 95 000€ avaient été budgétisés au 739211 (attributions de compensation)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le montant de la compensation 2017 à 64 281€

DELIBERATION

Projet Pays d'ART ET D'HISTOIRE

Après avoir pris connaissance du rapport présentant le projet.

Considérant la richesse, la qualité et la diversité patrimoniale de la commune tant du point de vue de l'architecture et du mobilier remarquable que des patrimoines naturels et immatériels,

Considérant que l'obtention du label "Ville et Pays d'art et d'histoire" décerné par le Ministère de la Culture et de la Communication, serait bénéfique à la valorisation du cadre de vie de la commune,

Considérant le label "Ville et Pays d'art et d'histoire" comme un levier contribuant au développement économique, touristique et culturel du territoire,

et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 9 voix Pour et 1 Abstention (M. Ducrocq)

1. S'ENGAGE dans le processus de labellisation du territoire en Pays d'art et d'histoire.
2. APPROUVE le partenariat entre les 57 communes du périmètre candidat au label Pays d'art et d'histoire afin d'organiser les modalités et les moyens administratifs, techniques et financiers permettant de mettre en oeuvre le processus de candidature au label.
3. APPROUVE que la préparation et la réalisation du dossier de candidature au label "Pays d'art et d'histoire" soient confiées à la chargée de mission recrutée par le service Patrimoine de la ville d'Abbeville en partenariat avec le Syndicat mixte baie de Somme trois vallées. Le service Patrimoine de la ville d'Abbeville, en sa qualité de chef de projet, est autorisé à mener les différentes démarches administratives avec les institutions compétentes et les partenaires concernés, et ce en lien avec l'équipe du Syndicat mixte baie de Somme trois vallées.
4. DESIGNER Madame Dominique BERZIN comme représentant et référent privilégié de la commune lors des échanges et réunion de travail avec les partenaires du projet pour la candidature au label "Pays d'art et d'histoire".

Divers

Rue de Haut

Début des travaux fin février. Une réunion sera programmée avec les riverains et les services techniques.

Fibre optique:

Travaux à l'entrée de l'Heure terminés

Armoire posée

Reste la réfection des trottoirs

Presbytère

L'ensemble des diagnostics pour la vente ont été réalisés.

Le conseil municipal maintient son souhait de mettre en vente le bien.

Reste le problème du branchement de l'eau potable : coût de 3040.03€TTC

Vitrail du presbytère : devis pour le déplacer dans église sur un chevalet 1100.62€TTC (devis de la société In Vitraux). Proposition du conseil : demander au musée d'Abbeville si intéressé.

Participation citoyenne:

6 personnes se sont portées volontaires pour être référents.

Réunion avec la gendarmerie à programmer pour signature du protocole.

CISPD (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance)

Première réunion jeudi 15 février pour la mise en place du conseil. But favoriser les échanges des différents acteurs. Philippe RANDON représentera la commune.

Plan du cimetière

Aucune nouvelle de la société Qualiconsult.

M. Delaître a toujours la proposition de Vision Drôme

Réunion mercredi 14 mars à 14h pour rédaction du règlement du cimetière et élaboration du fichier des concessions. (Participants : M Delaître, M. Duquesne, Mme Chastagner)

Comité des fêtes

Assemblée générale le 10 mars 2018 à 11h. Volonté du conseil que le comité des fêtes perdure, information à la population pour l'adhésion de nouveaux membres..

Commission finances : le 1^{er} mars 2018 à 18h30 : préparation du budget 2018

Conseil municipal vote du budget le 27 mars 2018 à 19h30

La séance est levée à 21h04.